RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux de construction d'un lieu de répit à Montreuil

2026-48

Date et heure limites de réception des offres :
vendredi 11 décembre 2026 à 12:00

Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne
12-14 rue du Val d'Osne
94410 SAINT-MAURICE
Tél : 01 43 96 68 46

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Travaux de construction d'un lieu de répit à Montreuil (En entreprise générale)
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de décomposition technique	15
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Globalité des prestations
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 – Nomenclature410 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Les intervenants 6
3.1 - Conduite d'opération 6
3.2 - Maîtrise d'œuvre 6
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie 6
3.4 - Contrôle technique 6
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6
4 - Conditions relatives au contrat 6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
5 - Contenu du dossier de consultation 7
6 - Présentation des candidatures et des offres 7
6.1 - Documents à produire 7
6.2 - Visites sur site 10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 10
7.1 - Transmission électronique 10
7.2 - Transmission sous support papier 11
8 - Examen des candidatures et des offres 11
8.1 - Sélection des candidatures 11
8.2 - Attribution des marchés 11
8.3 - Suite à donner à la consultation 12
9 - Renseignements complémentaires 12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 12
9.2 - Procédures de recours 13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Travaux de construction d'un lieu de répit à Montreuil.

Travaux de démolition des existant, dépollution du site et construction neuve d'un bâtiment à ossature bois

Lieu(x) d'exécution :
209 rue de Rosny
93100 Montreuil

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire avec modalité d'attribution unique pour l'ensemble des décompositions techniques ci-dessous à une entreprise générale.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 15 décompositions techniques :

Numéro(s)	Désignation
00	DEPOLLUTION - DEMOLITION
01	TERRASSEMENT - VRD - ESPACES EXTERRIEURES
02	GROS -OEUVRE
03	CHARPENTE
04	COUVERTURE ZINC
05	ETANCHEITE
06	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS - PROTECTIONS SOLAIRES
07	SERRURERIE
08	CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS SUSPENDUS
09	MENUISERIES INTERIEURES - AGENCEMENT - OCCULTATIONS - PROTECTIONS SOLAIRES
10	REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE
11	PEINTURE -SIGNALETIQUE - NETTOYAGE
12	ASCENSEUR
13	CHAUFFAGE -VENTILATION ET PLOMBERIE SANITAIRES
14	ELECTRICITE COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES

L'ensemble des décompositions techniques fera l'objet d'un marché unique. Les candidats devront présenter une offre pour toutes les décompositions techniques.

1.5 – Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45111100-9	Travaux de démolition
45110000-1	Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement
45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
45223220-4	Travaux de gros œuvre
45261000-4	Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes
45421150-0	Travaux d'installation de menuiseries non métalliques
45421140-7	Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres
44316500-3	Serrurerie
45430000-0	Revêtement de sols et de murs
44112300-1	Cloisons
45421146-9	Mise en place de plafonds suspendus
44111400-5	Peintures et revêtements muraux
42416100-6	Ascenseurs
45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
45330000-9	Travaux de plomberie
09310000-5	Électricité

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

Le conducteur d'opération ainsi que ses missions seront précisés ultérieurement.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

TORRE ARCHITECTURE WORKSHOP (TAW)

3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par :

RATP REAL ESTATE
12 AVENUE DU VAL DE FONTENAY
94120 Fontenay-sous-Bois

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

SOCOTEC CONSTRUCTION
90-112 IMMEUBLE HUIT DOUZE
90 AVENUE DE LA LIBERTE
94700 Maisons-Alfort

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau III sera assurée par :

DUCHATEAU
47 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC
95170 Deuil-la-Barre

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- Les plans
- L'attestation de visite

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats pour les décompositions techniques :

Libellés	Signature
N° 00 Dépollution démolition : - 1552 - Traitement de l'amiante - 1112 - Démolition – déconstruction (technicité confirmée) N° 01 Terrassement / VRD / Espaces verts : - 1312 – Terrassements-fouilles (technicité confirmée) ; - 1321 – Canalisations d'assainissement (technicité courante) ; - 1341 – Aménagement de chaussées et trottoirs ; - 1342 – Pavage ; - 1351 – Espaces verts. N° 02 Gross œuvre : - Certification QUALIBAT 1233 – pour la réalisation des pieux. N° 03 Charpente bois-Ossature bois- Bardage bois : - Pro-paille pour l'entreprise en charge de la charpente, ou une attestation sur l'honneur de la réaliser avant chantier ; - Attestation d'assurance nominative de chantier. N° 04 Couverture zinc : - 3152 – Couverture en métaux sauf plomb (technicité confirmée) ; - 3141 – Eléments accessoires de couverture. N° 05 Etanchéité : - 3213 – Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (technicité supérieure) ; - 3292 – Toitures terrasses spécialisées végétalisées (technicité confirmée). N° 06 Menuiseries extérieures bois - Protections solaires : - 3552 – Fabrication et pose de menuiseries extérieures en bois (technicité confirmée) ; - 4532 – Fabrication et pose de stores – Collectif, Résidentiel, Tertiaire et industriel. N° 07 Serrurerie - Métallerie : - 4411 – Serrurerie-métallerie (technicité courante). N° 08 Cloisons - Doublages - Plafonds suspendus : - 4132 – Plaques de plâtre (technicité confirmée) ; - 6612 – Fourniture et pose de plafonds suspendus modulaires (technicité confirmée). N° 09 Menuiseries intérieures - Agencement - Occultations : - 4312 – Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois ; - 4322 – Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (technicité confirmée). N° 10 Revêtements de sols - Faïence : - 6211 – Revêtements textiles en dalles ; - 6222 – Revêtements résilients PVC (technicité confirmée) ;	Non

- 6261 – Chapes fluides ; - 6312 – Carrelages - Revêtements - Mosaïques (technicité confirmée). N° 11 Peinture - Signalétique - Nettoyage : - 6111 – Peinture et ravalement (technicité courante) ; - 6191 – Enseignes. N° 13 CVC - plomberie : • Pour le chauffage et le rafraîchissement : - Qualification 5231 – Installation de pompe à chaleur et groupe froid ; - QUALIBAT 527 – Exploitation d'installations de chauffage et de rafraîchissement. • Pour la ventilation - désenfumage - traitement d'air : - Qualification 5311 – Installation de VMC en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1 000 m² ; - Qualification 5333 – Maintenance des réseaux aérauliques ; - Qualification 5412 – Installation de conduit de fumée. • Pour la gestion technique du bâtiment : - Qualification 5511 – Installation de systèmes de Gestion Technique du Bâtiment (GTB) • Pour les études thermiques : - OPQIBI n°1332 – « Etude thermique réglementaire Bâtiment collectif d'habitation et/ou tertiaire » **OU** NF Etudes Thermiques par Certivea **OU** BENR Option « Etudes thermiques réglementaires » par ICERT. N° 14 Électricité : • EL Courants Forts : - LCPT (Installations Électriques Logement Commerce Petit Tertiaire) ; - MGTI (Installations Électriques Moyen Gros Tertiaire Industrie) ; - IRVE (Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques) ; - MIE (Maintenance des Installations Électriques). • EL Courants Faibles : - CFLCPT (Courants Faibles Logement Commerce Petit Tertiaire) ; - CFMGTI (Courants Faibles Moyen Gros Tertiaire Industrie), ANT (Antenne). • EL Equipements électriques : - CHE (Chauffage Électrique), VEN (Ventilation). • EL Energies renouvelables : - SPV (Solaire Photovoltaïque), PAC (Pompe À Chaleur), CET (Chauffe-Eau Thermodynamique). • EL Infrastructures : - EP (Éclairage Public), BR (Branchements et Réseaux). • EL Sécurité incendie (SDI et CMSI) : - APSAD I7 et F7. • EL Contrôle d'accès, détection d'intrusion, vidéosurveillance : - NF Service & APSAD NF367 I80.	

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
L'attestation de visite	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :
Une visite du site est obligatoire. Une attestation de visite sera fournie aux entreprises.

Rendez-vous **le 16/11/2026 à 14h00.**
au : 209 rue de Rosny – 93100 Montreuil
Une préinscription par mail sera nécessaire 2 jours minimum à l'avance à l'adresse technique@hpevm.fr.
Un certificat de visite vous sera remis sur place et sera à inclure dans votre dossier.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (UTC+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Hôpitaux Paris Est Val de Marne
Direction des achats
DAHL - Bâtiment L - Etage 1
12 rue Val d'Osne
94410 SAINT-MAURICE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Mode opératoire mis en œuvre pour la réalisation des travaux	*10.0*
2.2-Equipe mobilisée pour la réalisation des travaux (titres d'étude, compétences, répartition des tâches, CV, etc.), qualification Qualibat, OPQIBI.	*15.0*
Critères	Pondération
2.3-Qualité des matériaux et fournitures proposées pour la réalisation des travaux	*5.0*
2.4-Planning et respect le délai d'exécution des travaux.	*5.0*
2.5-Mesures prévues pour l'hygiène et la sécurité des travaux.	*5.0*
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0
3.1-Démarche globale de l'entreprise en terme de développement durable (ex : actions menées par le candidat dans le cadre de l'insertion professionnelle et/ou de l'environnement, gestion des déchets…).	*10.0*

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation pourra porter sur l'ensemble des pièces techniques, administratives et financières.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 4 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Melun
43 rue du Général De Gaulle
Case Postale 8630
77008 MELUN CEDEX Case Postale 8630
Tél : 01 60 56 66 30
Télécopie : 01 60 56 66 10

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Melun
43 rue du Général De Gaulle
Case Postale 8630
77008 MELUN CEDEX Case Postale 8630
Tél : 01 60 56 66 30
Télécopie : 01 60 56 66 10

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Tribunal Administratif de Melun
43 rue du Général De Gaulle
Case Postale 8630
77008 MELUN CEDEX Case Postale 8630
Tél : 01 60 56 66 30
Télécopie : 01 60 56 66 10